

Transports Grève :
la galère des touristes
en visite à Paris P.XII

Mantes-la-Jolie
Sa galette est la meilleure
du département P.II

Loisirs Spectacles : pensez
à réserver ! P.VII - VIII

Bouffe de France PFC :
Gilli, le match de sa vie P.IX

SAMEDI 4 JANVIER 2020

YVELINES

78

L'actualité de votre
département



Contrainte de bâtir des logements près d'un site dangereux

ISSOU

PAR VIRGINIE WEBER

@leparisien_78

UBUESQUE. La petite ville d'Issou, 4 250 habitants, est confrontée à une situation rocambolesque. Alors qu'elle bénéficierait d'une exemption exceptionnelle, l'Etat lui demande désormais de respecter la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) qui impose la construction de 25 % de logements sociaux. Problème, il n'y a plus de foncier disponible. Les derniers terrains vacants sont situés à proximité du site Total, un dépôt de carburant classé Seveso.

Les calculateuses de l'Etat ont tourné à plein régime
Depuis 2013, cette commune proche de Mantes-la-Jolie était exemptée d'avoir à atteindre ce chiffre de 25 %, elle qui en compte 13 %, en raison de la mise en place d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) lié à la présence de Total. Ce PPRT couvrirait plus de 50 % du territoire. Sauf qu'en juillet dernier, à la suite d'une modification des méthodes de calcul des terrains constructibles, ce seuil a baissé : ce ne sont plus 50 % du territoire qui sont exposés au risque mais désormais, seulement 35 %. De ce fait, la ville a basculé dans une situation classique et s'est retrouvée de nouveau soumise à la loi SRU.



LP/CATHERINE LEFÈVRE

Issou. La ville vient de terminer la construction de nouveaux logements. Il n'y a désormais plus de terrain pour en bâtir d'autres hors la zone classée à risques jusqu'à l'été dernier.

Les calculateuses des services de l'Etat ont tourné à plein régime cet été et ont présenté l'addition à la municipalité : il lui faut construire 183 logements sociaux d'ici à 2021 pour combler les quelque

12 % manquants. Si cela n'est pas fait, la ville devra d'abord s'acquitter d'un « prélevement » de 48 000 €. Une pénalité interviendra dans un second temps.

Pour la maire du village Martine Chevallier (SE), cette mise à jour est « incompréhensible » car « aucune explication n'a été donnée par les services de l'Etat ». À en croire l'élue, il a fallu une réunion en préfecture fin novembre pour qu'elle soit informée de toutes les subtilités de la ré-

glementation en vigueur. Mais aucun arrangement n'a été possible.

« Nous allons être contraints de construire ces loge-

ments dans un périmètre à risque où se situent les seuls terrains disponibles », se désole Martine Chevallier (SE).

« L'Etat ne contraint évidem-

Et dans le département...

Si La Verrière (72,49 %), Trappes (56,72 %) et Guyancourt (51,46 %) se hissent sur le podium des villes qui recensent le plus de logements sociaux, le reste du top 10 est occupé par des communes de la vallée de Seine avec Achères (46,60 %), Chateaufort-les-Vignes (44,94 %), Les Mureaux (40,42 %), Mantes-la-Jolie (39,81 %), Mantes-la-Ville (36,89 %), Limay (35,53 %) et Bornières-sur-Seine (34,73 %).

A contrario, d'autres rattrapent pas les 1 %. C'est le cas de Saint-Nom-la-Bretèche (0,83 %) et Marolles-Maury (0,71 %) par exemple. Le bas du classement est occupé par les communes rurales de Sonchamp (0,28 %), Bernecourt (0,36 %) et Prunay-le-Temple (0,57 %).

Sources : Insee et ministère de la transition écologique et solidaire

L'Etat oblige la commune à bâtir des logements sociaux, mais les seuls terrains disponibles sont à proximité d'un site Seveso.

du site Total gèle tout développement urbain », maugrée Patrick Perrault, adjoint à l'urbanisme.

« Nous allons essayer d'aider la municipalité car, en l'état, elle ne peut rien faire », souligne le président d'Armaris, Yves Blein. L'association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (Amaris) réunit plus de 200 communes, intercommunalités et régions adhérentes qui accueillent sur leurs territoires des activités industrielles ou des canalisations de transport de matières dangereuses.

Face à « l'impasse dans laquelle se situe la commune d'Issou », l'association s'est saisie de la problématique pour bousculer la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). « Aujourd'hui, il faut essayer de permettre aux interlocuteurs concernés, surtout l'Etat, de se saisir du dossier », estime le président et député (LRM) du Rhône.

La ville aurait aussi pu trouver de l'aide auprès de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, mais cette dernière n'a pas présenté de délibération en conseil communal. Celle-ci aurait permis de porter la problématique à la connaissance des services de l'Etat.



On va devoir payer une amende et des pénalités car on ne construit pas ces logements

PATRICK PERRAULT,
ADJOINT À L'URBANISME

Face à une impasse

Mais aucune autre solution ne semble exister : la carte de la ville montre bien des espaces verts accolés au château, mais le parc de onze hectares est classé par le département des Yvelines depuis 1974.

« On va devoir payer une amende et des pénalités car on ne construit pas ces logements alors que la présence

Le Parisien